



MAIRIE DE BULLES

DEPARTEMENT DE L'OISE
CANTON DE SAINT JUST EN CHAUSSEE

Arrêté du maire nommant des membres du conseil d'administration du CCAS

Le maire de la commune de Bulles,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L 123-6 et R 123-11 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 5 juin 2020, fixant le nombre des membres du conseil d'administration ;

Vu qu'aucune proposition n'a été faite par les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, par l'Union départementale des associations familiales et par les associations de personnes handicapées ;

Vu les propositions faites par les associations de retraités et de personnes âgées

Arrête :

Article 1 : Sont nommés membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale :

- Madame LAINÉ Marie-Christine, bénévole de la bibliothèque, représentante de l'association la Bulle d'air, bénévole bibliothèque de Bulles
- Madame THIVET Dorothée, représentante de l'association Gym Bulles,
- Madame VONARB Corinne, représentante du Club les Rayons de soleil
- Madame GENEST Evelyne, représentante du Club les Rayons de soleil

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Amiens. Dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Sous-Préfecture de Clermont
- Trésorerie de Saint-Just-en Chaussée

Qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés.

Fait à Bulles, le 1^{er} juin 2026

Le Maire,

Christelle VERMEULEN

